Image not found or type unknown

Nationalite française par filiation

Par **med2015**, le **12/01/2015** à **14:49**

bonjour a tous je suis Algérien de 23 né en Algérie j'ai mon père qui a eu sa nationalité Française quand j'ai était mineure.
1/ est ce que c'est possible que je l'obtiens moi aussi ?
2/ si c'est oui quelles sont les démarches a suivre ?
merci bonne continuation.

Par **domat**, le **12/01/2015** à **16:02**

bjr,
comme vous étiez mineur quand votre père a fait sa demande de naturalisation, il pouvait demander que vous l'obteniez également dans le même décret si vous résidiez habituellement avec lui ((ou alternativement en cas de séparation ou de divorce).
comme vous êtes majeur, vous ne pouvez plus réclamer la nationalité française par filiation puisque votre père ne l'a pas demandé pour vous quand vous étiez mineur.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés